

Bureau du 7 février 2005

Décision n° B-2005-2945

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Carrefour de la libération - Individualisation d'autorisation de programme partielle complémentaire - Opération 0817**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La restructuration du carrefour de la Libération à Tassin la Demi Lune est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements communautaire votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003.

Les objectifs poursuivis pour le réaménagement de ce carrefour sont :

- de favoriser le trafic interne et les échanges en limitant le transit au centre-ville,
- de prendre en compte l'évolution de l'environnement du carrefour, notamment la réalisation de nouveaux logements, d'un groupe scolaire et d'une crèche,
- de marquer l'entrée du centre-ville de Tassin la Demi Lune par un traitement qualificatif et urbain,
- d'améliorer et de prendre en compte le fonctionnement des modes de déplacement doux (piétons et vélos) ainsi que les transports en commun.

A ce titre, le Bureau délibératif a autorisé l'individualisation partielle d'une autorisation de programme d'un montant 454 095,97 pour réaliser :

- les études préliminaires,
- l'acquisition de la propriété Lyant dans le cadre d'une succession.

Actuellement, la phase de maîtrise d'œuvre de conception est engagée et la concertation préalable se déroule du 20 décembre 2004 au 31 janvier 2005, conformément à la délibération du conseil de Communauté n° 2004-2338 en date du 13 décembre 2004.

Aujourd'hui, il convient de :

- réaliser le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique avec étude d'impact,
- démolir le bâtiment situé sur la propriété Lyant.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 10 janvier 2005 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve les travaux de restructuration du carrefour de la Libération à Tassin la Demi Lune pour un montant de 150 904,03 TTC.

2° - Approuve l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme individualisée, opération 0817, le 13 septembre 2004. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 150 904,03 en dépenses. Le montant total est ainsi porté à 605 000 . La dépense correspondant à l'autorisation de programme complémentaire sera réalisée en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,